



**Objet** : Restrictions d'utilisation de l'AD Montpellier Méditerranée LFMT cause réfection des TWY M, T4 et T5  
**En vigueur** : Du 08 octobre au 14 décembre 2018

### Préambule :

L'objet du présent SUP AIP est de décrire l'emplacement, l'impact ainsi que les différentes phases de travaux qui vont avoir lieu du 08 octobre au 14 décembre 2018 (dates prévisionnelles).

Les travaux se dérouleront en deux phases.

Chacune de ces phases sera activée par NOTAM en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase (toutes les dates dans ce SUP AIP sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM).

**Annexe 1 - Phase 1** : Travaux de jour

**Annexe 2 - Phase 2** : Travaux de nuit

### Dispositions générales :

Ces travaux nécessitent :

- La présence d'engins de chantier et de personnel dans les différentes zones décrites
- La fermeture partielle ou totale des taxiways M, T5, T4,
- La fermeture totale d'une voie de circulation aire de trafic entre (ECHO 1) et (ECHO 2 à 8, FOX).
- La fermeture complète de la FATO H1 quelle que soit la phase
- La limitation d'envergure des aéronefs
- Des mesures de précaution au roulage et contraintes particulières au repoussage.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

### Régulation :

Des mesures de régulation de trafic pourront être mises en place et des attentes seront possibles à l'arrivée et au départ.

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

## Annexe / Appendix 1 : Phase 1 - Travaux de jour / Day time Works

## Infrastructures rendues indisponibles / Unavailable infrastructures :

- Taxiway M / M taxiway
- FATO H1 / H1 FATO
- la voie de circulation sur l'aire de trafic entre les postes (E1) et (E2 à 8, F) / taxiway on the apron between stands (E1) and (E2 to E8, F)

## Restrictions sur infrastructures maintenues en exploitation / Restrictions on infrastructure kept in operation :

Limitation en envergure des aéronefs à 36 m sur / Restriction to ACFT whose wingspan is 36 m or less on :

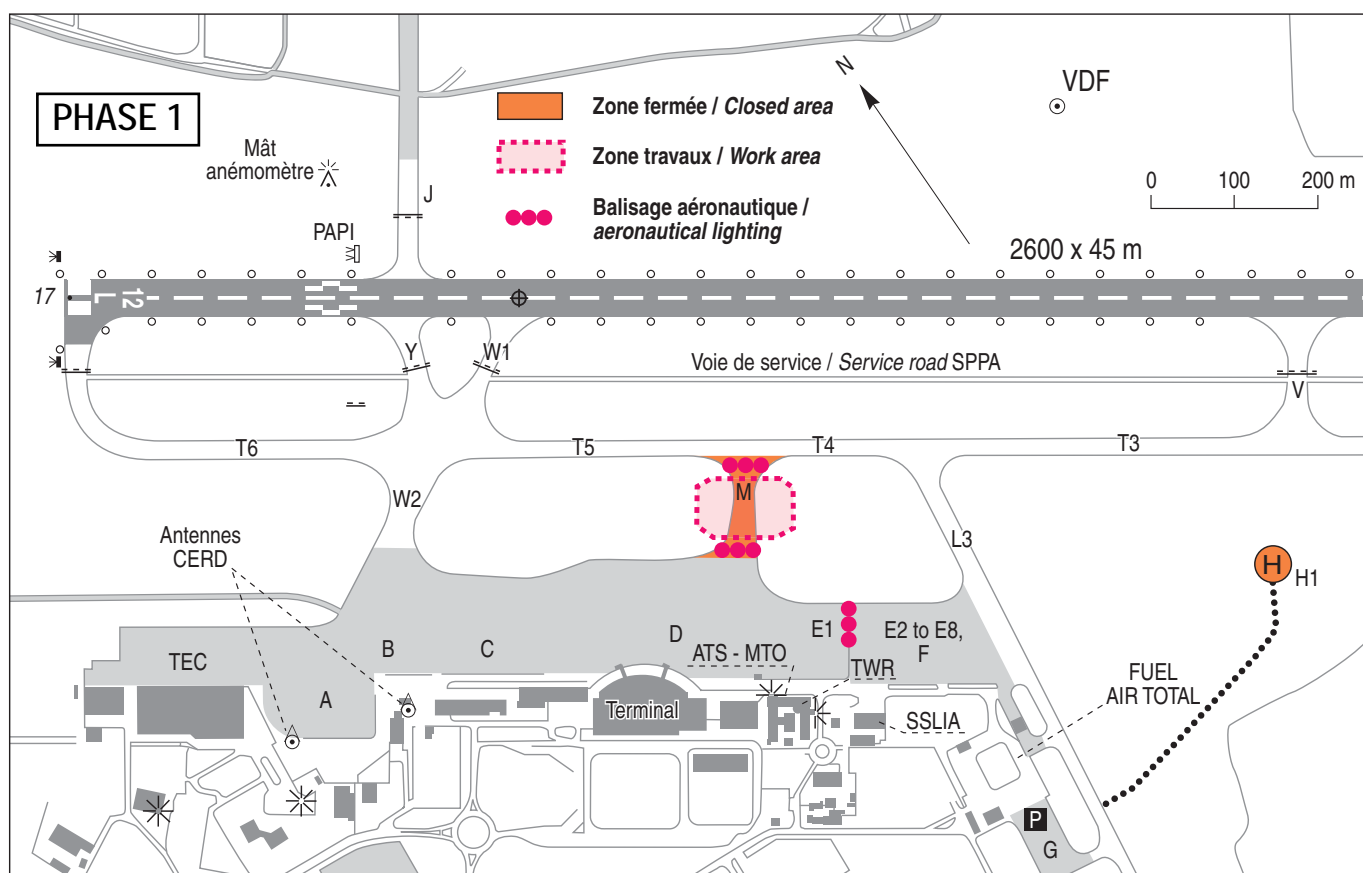
- TWY T4 / T4 taxiway,
- TWY T5 / T5 taxiway,
- Voie d'accès aux postes D / access way to stands D,
- Poste E1 / Stand E1.

## Repoussage des postes de stationnement avion / Push back from ACFT stands :

- Repoussage sur position spécifique connue de l'assistant / Push back on specific position known by the assistant
- Mise en route moteurs interdite durant le repoussage et le tractage jusqu'au point spécifique connu de l'assistant / Startup forbidden during push back and tow until a specific point known by handling
- Mise en route autorisée sur ce point et sortie par W2 en partant des postes A, B, C, D et E1 / Start up approved at this point and exit via W2 from Stands A, B, C, D and E1

## Mesures de prévention contre le souffle des réacteurs / Safety measures against jet blast :

- Par mesure de précaution vis-à-vis du chantier, le roulage à l'arrivée et au départ sur un seul moteur est rigoureusement interdit sur les postes D1 à D10 et E1 et doit s'effectuer au moindre souffle / To prevent jet blast on the working area, taxiing on arrival and departure with only one jet is strictly forbidden for stands D1 to D10 and E1 and must be done at the slightest blast.
- Précaution sur l'utilisation de puissance moteur au roulage pour l'arrivée et le départ des postes D8 à D10 et E1 pour éviter le souffle important sur le chantier / Caution on use of jet power during taxiing on arrival and departure for stands D8 to D10 and E1 to avoid powerful jet blast on working area.



## Annexe / Appendix 2 : Phase 2 - Travaux de nuit / Night Works

## Infrastructures rendues indisponibles / Unavailable infrastructures :

- Taxiway T4 / T4 taxiway
- Taxiway T5 / T5 taxiway
- Taxiway M / M taxiway
- FATO H1 / H1 FATO
- la voie de circulation sur l'aire de trafic entre les postes (E1) et (E2 à 8, F) / taxiway on the apron between stands (E1) and (E2 to E8, F)

## Restrictions sur infrastructures maintenues en exploitation / Restrictions on infrastructures kept in operation :

Limitation en envergure des aéronefs à 36 m sur : / Restriction to ACFT whose wingspan is 36 m or less on :

- Voie d'accès aux postes D / Stands D access way,
- Poste E1 / Stand E1.

## Repoussage des postes de stationnement avion / Push back from ACFT stands :

- Repoussage sur position spécifique connue de l'assistant / Push back on specific position known by the assistant
- Mise en route moteurs interdite durant le repoussage et le tractage jusqu'au point spécifique connu de l'assistant / Startup forbidden during push back and tow until a specific point known by handling
- Mise en route autorisée sur ce point et sortie par W2 en partant des postes A, B, C, D et E1 / Startup approved at this point and exit via W2 from Stands A, B, C, D and E1

## Mesures de prévention contre le souffle des réacteurs / Safety measures against jet blast :

- Par mesure de précaution vis-à-vis du chantier, le roulage à l'arrivée et au départ sur un seul moteur est rigoureusement interdit sur les postes D1 à D10 et E1 et doit s'effectuer au moindre souffle / To prevent jet blast on the working area, taxiing on arrival and departure with only one jet is strictly forbidden for stands D1 to D10 and E1 and must be done at the slightest blast.
- Précaution sur l'utilisation de puissance moteur au roulage pour l'arrivée et le départ des postes D8 à D10 et E1 pour éviter le souffle important sur le chantier / Caution on use of jet power during taxiing on arrival and departure for stands D8 to D10 and E1 to avoid powerful jet blast on working area.

